

01.04.2019 - 09:30 Uhr

Retraite anticipée dans la construction: un succès commun des partenaires sociaux - Aujourd'hui, le 20 000e travailleur de la construction part à la retraite à 60 ans.

Zurich (ots) -

Roland Kessler est le 20 000e travailleur de la construction à partir à la retraite à 60 ans à ce jour. La nouvelle Convention collective RA revue et corrigée qui règle la retraite à 60 ans entre elle aussi en vigueur aujourd'hui. Fin 2018, après d'intenses négociations, les entrepreneurs et les syndicats sont en effet parvenus à s'entendre sur des mesures d'assainissement visant à pérenniser la retraite à 60 ans.

Les premiers travailleurs de la construction sont partis en préretraite durant l'été 2003. Auparavant, la Société suisse des entrepreneurs et les syndicats Unia et Syna étaient parvenus à s'entendre sur la retraite dès 60 ans à l'issue d'une bataille acharnée. La retraite à 60 ans est un modèle à succès que les parties contractantes ont créé ensemble. Elle répond à un besoin considérable car plus de 90% du personnel des chantiers saisit cette opportunité de préretraite. En 2018, 15 ans plus tard, de nouvelles négociations intenses ont été nécessaires. Elles ont abouti à un accord entre les partenaires sociaux. La Fondation FAR qui finance la retraite à 60 ans était confrontée à de sérieux défis financiers. Des mesures d'assainissement étaient indispensables.

Après un long conflit pour l'assainissement du dispositif, son avenir est désormais garanti.

Les partenaires sociaux se sont entendus fin 2018 sur des mesures d'assainissement induisant une légère hausse des cotisations à la charge des employeurs et une réduction des contributions de la Fondation FAR à la prévoyance professionnelle. Ces mesures visent à garantir la retraite à 60 ans pour les années à venir. La nouvelle CCT RA a, depuis, été déclarée de force obligatoire par le Conseil fédéral et entre en vigueur aujourd'hui.

Roland Kessler est le 20 000e bénéficiaire

C'est aujourd'hui aussi que Roland Kessler prend sa retraite bien méritée en étant le 20 000e travailleur de la construction à bénéficier du dispositif. Il a travaillé dans la construction pendant près de trente ans dans la même entreprise. Cet ancien machiniste et contremaître se réjouit de profiter de sa retraite. Comme il est le 20 000e bénéficiaire de la retraite anticipée, un bouquet de fleurs et un cadeau des partenaires sociaux et de la Fondation FAR lui ont été remis. «J'ai beaucoup aimé mon travail car la construction est un beau métier. Mais ces dernières années, j'ai ressenti que ce travail me pesait de plus en plus physiquement. Je me réjouis de partir à la retraite plus ou moins en bonne santé», explique Roland Kessler à cette occasion

La retraite à 60 ans, un système unique.

Toute personne qui a travaillé pendant au moins 15 ans dans le secteur principal de la construction dont les sept dernières sans interruption peut partir à la retraite à 60 ans. La rente équivaut à près de 75% du dernier salaire. Ceux qui souhaitent travailler volontairement jusqu'à 61 ans ou 62 ans toucheront une rente majorée de 8% ou de 16%. La retraite à 60 ans est financée par une fondation commune des partenaires sociaux. Les employeurs versent 5,5% du salaire et les salariés 2% du salaire à la fondation commune.

Photos à télécharger

Roland Kessler est le 20 000e travailleur de la construction à partir à la retraite à 60 ans: <http://ots.ch/ycP0X4>

Nous pouvons également vous fournir d'autres photos de lui au travail ou durant son futur passe-temps favori (il est passionné de moto).

Contact:

Bernhard Salzmann, vice-directeur et chef Politique + Communication
de la SSE
Tél.: +41/78/762'45'31
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Nico Lutz, membre du comité et responsable du secteur construction du
syndicat Unia

Tél.: +41/76/330'82'07
E-Mail: nico.lutz@unia.ch

Guido Schluep, responsable de branche Construction du syndicat Syna
Tél.: +41/79/777'11'17
E-Mail: guido.schluep@syna.ch

Dr. Sandra Gisin, directrice de la Fondation FAR
Tél.: +41/43/222'58'31
E-Mail: sgisin@far-suisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100826477> abgerufen werden.